



**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission de l'Enseignement, de la Formation,  
de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

---

**Convocation<sup>1</sup>**

**Mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2015 – 14 h 00**  
**Rue du Lombard, 69 – Salle 201**

**Ordre du jour**

**1. Auditions relatives au Sport**

Rapporteur : M. Eric Bott

**Le sport comme enjeu intergénérationnel**

- Exposés
  - de M. Philippe Andrianne, secrétaire politique d'Enéo et
  - de M. Dominique Coulon, secrétaire général de la Ligue francophone de Hockey.
- Discussion.

**L'articulation entre les différents niveaux de pouvoir**

- Exposés
  - de M. Jean-Michel Garin, inspecteur principal à l'ADEPS et
  - de M. Philippe Vanderschuren, Peps-Sport, auteur du cadastre sport.
- Discussion.

**2. Divers**

---

<sup>1</sup> Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

### **Composition de la commission**

Président : M. Mohamed Azzouzi

Vice-présidents : M. Christos Doulkeridis, Mme Marion Lemesre

#### **Membres effectifs :**

PS : M. Mohamed Azzouzi, Mme Isabelle Emmery, Mme Véronique Jamoulle, M. Julien Uyttendaele

MR : M. Alain Courtois, Mme Corinne De Permentier, Mme Marion Lemesre, Mme Jacqueline Rousseaux

FDF : M. Eric Bott, M. Serge de Patoul

cdH : M. Hamza Fassi-Fihri

Ecolo : M. Christos Doulkeridis

#### **Membres suppléants :**

PS : Mme Nadia El Yousfi, M. Marc-Jean Ghyssels, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu, Mme Simone Susskind

MR : M. Jacques Brotchi, M. Olivier de Clippele, M. Armand De Decker, M. Boris Dilliès, Mme Dominique Dufourny

FDF : M. Michel Colson, Mme Joëlle Maison, Mme Fatoumata Sidibé

cdH : Mme Julie de Grootte, M. Pierre Kompany

Ecolo : Mme Isabelle Durant, M. Alain Maron

Article 15 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: *"En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une séance par un autre membre du même groupe".*

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).